

présente assemblée pendant la session du parlement local, afin d'avoir le bénéfice de la présence de messieurs les députés qui sont en mesure de renseigner l'association sur l'état des forêts de leurs comtés respectifs. Il a été heureux de voir accepter son idée par MM. Little et Joly à qui il l'avait communiquée et qui a eu pour effet de réunir la nombreuse et distinguée assistance que l'on voit ici aujourd'hui. L'opinion publique n'est pas assez formée au sujet de la question forestière, et c'est par des assemblées comme celle-ci qu'on la formera, en discutant et livrant à la connaissance du public les nombreuses questions qui sont d'un intérêt majeur pour la conservation et pour l'exploitation de nos forêts. Il annonce la résolution d'empêcher toute concession de terrain forestier qui n'est pas propre à la culture. Cette concession à contre-temps n'a d'autre résultat que de forcer le colon qui occupe de tels terrains à les abandonner quand il a brûlé ou vendu le bois et qu'il ne lui reste plus que le fond qui ne vaut rien ou presque rien. On a assez de beaux districts agricoles non encore suffisamment colonisés, tels que ceux du Lac Saint-Jean, de la vallée de l'Ottawa pour être en mesure de garder en forêts les terrains impropres à toute autre chose. Il dit qu'il connaît l'influence que la forêt a sur le climat et l'importance de sa conservation à plusieurs autres titres. Il désire travailler à conserver surtout la forêt le long des cours d'eau, rivières, lacs qui fourmillent de poissons et qui finissent par s'appauvrir une fois que leurs rives sont déboisées. Il dit que nous devons ne pas seulement penser à nous, mais aux générations futures, et qu'il sait trop quels énormes revenus donnent à la province les exploitations forestières pour ne pas travailler à lui assurer ces revenus pour longtemps. La fête des forêts qu'il a contribué à créer de concert avec l'honorable M. Joly est un des meilleurs moyens d'amener le peuple à travailler à la conservation des forêts et au reboisement. L'honorable M. Joly a fait énormément de bien par son exemple et les efforts soutenus par lesquels il est parvenu à nous doter d'une association forestière et d'une fête des arbres, et il doit dire qu'il a beaucoup admiré le magnifique discours que M. Joly vient de prononcer. Il espère que tout le monde se joindra à M. Joly pour donner au Commissaire de la Couronne tous les conseils dont il a besoin pour régir avec prudence et profit les terres et forêts de la Couronne et l'aider dans sa tâche qui est des plus ardues et qu'il tient à bien remplir. C'est avec plaisir qu'il constate la présence des officiers du département de l'Instruction publique, qui sont dans une position particulièrement propice pour l'aider à répandre parmi la jeunesse de saines idées sur l'important sujet de la conservation de nos forêts.

L'orateur prend son siège au milieu d'applaudissements prolongés, et est suivi de l'honorable M. Beaubien qui fait de nombreuses et intéressantes remarques sur divers sujets se rapportant à l'objet de la présente assemblée de l'association.

M. Beaubien fait quelques commentaires sur cette partie du discours de M. le président dans lequel ce dernier a fait allusion aux suggestions que lui (M. Beaubien) a faites l'an dernier au sujet de l'influence de la lune sur les plantations d'arbres. Il développe sa théorie à ce sujet qui repose, dit-il, sur le fait qu'à l'époque du déclin de la lune, la sève se trouve surtout condensée dans la racine de l'arbre, tandis qu'au contraire dans le croissant, elle se porte plutôt vers la tête. D'après cette théorie, le déclin est la saison la plus favorable à la plantation, et comme le 5 mai se trouve dans le déclin, et au bon moment de l'entrée en végétation des arbres dans la partie ouest de la province, il faudrait choisir ce jour pour la fête des arbres. Il restera à discuter si ce jour peut convenir à la partie est de la province. A propos de cette fête des arbres, il importe que toutes les maisons d'éducation, de filles comme de garçons, les écoles, prennent part à la fête. Il faut développer parmi le peuple l'idée d'embellir et de rendre plus confortables les maisons d'écoles en les entourant d'arbres, au lieu de les laisser exposées aux rayons du soleil, comme elles le sont presque toutes actuellement. Ici, l'orateur se réjouit de la présence dans l'assemblée de M. Chs. Gibb, et fait un magnifique éloge de ses utiles travaux en arboriculture, et dit que le ville de Montréal est à lui créer un royaume sous la forme d'un jardin botanique qui sera bientôt créé sur l'île de Montréal. Il fait allusion à un concours ouvert dans Ontario, à Niagara, concours pour lequel une forte somme est offerte en prix à ceux qui feront les plus belles plantations d'arbres le long d'une voie publique. Ce plan de concours de ce genre devrait être adopté par nos municipalités les plus importantes de la province. Il importe que la société, dit M. Beaubien, prépare une constitution régulière qui lui assure la vitalité, et en conséquence on devra avoir ultérieurement une assemblée pour discuter les points de cette constitution. Pour ce qui concerne l'aide demandée à tous par l'honorable Commissaire des terres de la Couronne, M. Beaubien pour sa part conseille au gouvernement de décréter que les terrains forestiers qui avoisinent l'établissement des orphelins du township de Wentworth soient des réserves forestières. On pourra plus tard constituer les orphelins auxquels on aura inculqué les principes de l'art forestier gardiens de ces réserves. Relativement au reboisement,

l'orateur constate qu'on se procure à un prix minime, par la malle, de magnifiques petits plants d'arbres forestiers, de la maison W. W. Johnson, de Snow Flake, Michigan. Ces plants réussissent infailliblement et on n'en perd pas cinq pour cent.

Immédiatement après le discours de M. Beaubien, M. Little fait la motion suivante, secondée par M. Chs. Gibb :

" Cette association recommande respectueusement que le gouvernement prenne bientôt les moyens d'arriver à une connaissance approximative de la quantité et de la qualité du pin et de l'épinette que renferment encore les terres de la Couronne dans la province de Québec." Il appuie sa motion de quelques remarques dont voici la substance :

La province de Québec retire un fort revenu de la location des limites à bois, revenu qui, en 1884, s'est monté à \$660,757. Cela montre comme nous avons intérêt à ménager cette source de revenu. D'un autre côté, comme marchand de bois, M. Little constate une diminution considérable dans la qualité et aussi dans la quantité de bois et il montre que dans la courte période de douze ans, la quantité de pin scié le long du Saint-Laurent au-dessous de Montréal est tombée de 250 millions de pieds à 25 millions, chiffre de l'an dernier. Malgré cela, il s'est vendu dernièrement des limites à des prix excessivement bas et même jusqu'à $\frac{1}{2}$ de centin l'acre. Evidemment, il y a là du manque, et cela ne devrait pas être toléré par la législature. M. Little ne dit pas cela pour accuser l'honorable commissaire des terres de la Couronne. M. Lynch s'est montré anxieux d'aider l'association forestière à accomplir son œuvre et de concert avec l'honorable président, M. Joly, il n'a cessé de travailler à chercher les moyens de résoudre les problèmes que présente la question forestière. C'est le système qui est mauvais et qu'il faut changer. La législature doit étudier à fond la question et s'efforcer de trouver un moyen de remédier à l'état de chose actuel, qui nous mène promptement à la ruine de nos forêts. Si nous regardons chez nos voisins des États-Unis, nous voyons que des régions bien plus riches en bois que les nôtres, le Michigan, par exemple, voient diminuer rapidement leur richesse forestière, et il nous est facile par comparaison de calculer pour combien peu de temps nous avons des forêts exploitables, si nous continuons à suivre le système d'à présent.

M. Gibb, en secondant la résolution, dit que M. Little ne demande par sa motion rien autre chose que ce qui s'est fait aux États-Unis et en Europe. En Russie, particulièrement, il y a une superbe organisation qui permet au gouvernement de se rendre compte dans le plus petit détail de la richesse forestière du pays.

L'honorable M. Lynch, en réponse à M. Little, dit qu'il regrette qu'on n'ait pas obtenu de plus hauts prix pour certaines limites auxquelles M. Little fait allusion. Mais il fallait les vendre parce qu'elles étaient entourées d'autres limites en état d'exploitation, et qu'à cause de ce voisinage elles étaient pillées sans profit aucun pour la province. Etant dans l'impossibilité de les protéger on a pensé qu'il valait encore mieux les vendre, dans l'espérance que les marchands qui les ont achetées les conserveraient mieux que personne. En effet, les marchands de bois devraient être les plus vaillants protecteurs de la forêt s'ils comprenaient bien leurs véritables intérêts. Malheureusement ils ne le sont pas.

Il s'élève une assez chaude discussion au sujet de cette motion de M. Little MM. Owens, Beaubien, Chapais y prennent part et finalement la motion est adoptée à l'unanimité.

M. Stevenson propose ensuite, secondé par M. Casavant :

" Que l'association forestière de la province de Québec invite chaleureusement toutes les maisons d'éducation et écoles publiques et privées de cette province, tant des garçons que des filles, à fêter tout spécialement la fête des arbres de cette province comme un jour de congé ; que des arbres soient plantés par les élèves de ces écoles et maisons ; que la société fasse imprimer à cet effet, si ses moyens le lui permettent, des instructions pour la bonne plantation et les soins à donner à ces arbres et également un blanc de rapport à remplir et à renvoyer à la société du nombre d'arbres plantés lors de cette fête, et également, du nombre total des arbres plantés aux fêtes antérieures et du nombre de ceux qui ont parfaitement réussi."

En présentant cette résolution, M. Stevenson dit qu'il importe que l'on choisisse immédiatement la date du jour qui doit être chômé comme fête des arbres, afin de donner immédiatement effet à sa motion, si elle est adoptée. Il démontre toute l'importance de cette motion et développe les différents points du programme qu'elle comporte.

M. Casavant en secondant cette motion, conseille de ne pas s'arrêter à un jour fixe pour toute la province, en ce qui concerne la fête des arbres, mais de choisir celui qui conviendra le mieux à chacune des parties de la province. Il considère que, dans les avis qu'on donnera sur le semis et la plantation des arbres on devrait conseiller le semis et la plantation du chêne, qui est un des bois les plus nécessaires pour le charronnage et autres industries et dont la rareté se fait grandement sentir. Après ce qu'ont dit les orateurs qui l'ont pré-